

TRANSMIS LE 29/11/2022
REÇU LE 29/11/2022
AFFICHÉ LE 30/11/2022
NOTIFIÉ LE 30/11/2022
FRANCONVILLE

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°25

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/ FINANCES – RAPPORTS 2022 N°1 ET N° 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.). ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2022.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Frédéric LÉPRON : Mohamed BANNOU

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Stéphane VERNEREY : Thierry BILLARAND

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Intercommunalité/Finances

Question n°25 du CM du 25/11/2021 – P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°25

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/ FINANCES – RAPPORTS 2022 N°1 ET N° 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.). ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment l'article 183,

VU les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

VU la délibération du conseil communautaire n° D/2022/107 du 26 septembre 2022 relative au rapport 2022 n°1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU la délibération du conseil communautaire n° D/2022/108 du 26 septembre 2022 relative au rapport 2022 n°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU la délibération du conseil communautaire n° D/2022/109 du 26 septembre 2022 relative aux attributions de compensation définitives 2022,

CONSIDERANT le rapport de la CLECT 2022 n°1 en date du 31 août 2022,

CONSIDERANT le rapport de la CLECT 2022 n°2 en date du 31 août 2022,

APRES l'avis de la Commission "Finances / Administration Générale / Santé / Intercommunalité" en date du 15 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE le rapport 2022 n°1 de la CLECT établi par la Communauté d'Agglomération Val Parisis le 31 août 2022 concernant l'évaluation des charges rétrocédées au titre de la prévention spécialisée.

Article 2 : APPROUVE le rapport 2022 n°2 de la CLECT établi par la Communauté d'Agglomération Val Parisis le 31 août 2022 concernant l'évaluation des charges transférées au titre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Ermont-Eaubonne.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Intercommunalité/Finances

Question n°25 du CM du 25/11/2021 – P 2/2

Article 3 : PREND ACTE des attributions de compensation définitives fixées pour l'année 2022.

Article 4 : PRÉCISE que les documents figurent en annexe,

Article 5 : PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421.1 à R.421.5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7: PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrier, Cugno
le 30 novembre 2022



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer**DL24112022Q25**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-29T11-15-34.00 (MI241442456)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221124-DL24112022Q25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES - RAPPORTS 2022 CLECT ET N. 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.). ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2022.

Date de décision : 24/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. IntercommunalitéActe : 25 - Interco- FINANCES - DGS -
RAPPORTS CLECT ET AC.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

25 - INTERCO-FIN - PJ D- 2022-107.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)25 - PJ D-2022-108.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)25 - PJ D-2022-109.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/11/22 à 11:15

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 29/11/22 à 11:15

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 29/11/22 à 11:20